



campagne de bourse collège : du 2 septembre...

publié le 30/08/2021

Campagne Bourse collège 2021/2022

campagne de bourse collège : du 2 septembre 2021 au 21 octobre 2021

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une bourse de collège (revenu fiscal de référence 2020 figurant sur l'avis d'imposition 2021), vous voudrez bien vous reporter au flyer et effectuer une demande via educonnect (les identifiants sont donnés lors de la première inscription au collège de votre enfant).

Si vous rencontrez des difficultés, vous avez aussi la possibilité de prendre rendez-vous avec Mme Escobar, secrétariat élèves.

La demande de bourse de collège doit impérativement être accompagnée des pièces suivantes :

- ▶ Avis d'imposition ou de non-imposition 2021, revenus de 2020,
- ▶ RIB ou RIP,
- ▶ Attestation de droit et de paiement de la CAF

Tout dossier incomplet ou non remis dans les délais fixés par le Ministère ne sera pas étudié et les familles ne pourront pas bénéficier d'une bourse de collège pour l'année 2021/2022.

(Pas de possibilité de déposer un dossier en cours d'année scolaire)

Documents joints

 [procedure_educonnect](#) (PDF de 260.5 ko)

 [bareme_bourse_college](#) (PDF de 81.5 ko)

 [campagne_de_bourse_college_2021_2022](#) (PDF de 136.3 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.